

Expressions Solidaires

Journal de l'Union Syndicale Solidaires

n° 36 - Juin 2008 - 0,76 euros

Quel avenir ? pour le syndicalisme !

La position commune sur la représentativité syndicale et le dialogue social, adoptée par la CFDT, la CGT, le Medef et la CGPME a été présentée comme une avancée permettant plus de démocratie sociale et une meilleure représentativité syndicale. Dans les faits, on assiste plutôt à un nouveau verrouillage : augmentation du nombre de critères, nécessité qu'ils se cumulent, exigence de deux ans d'ancienneté de l'organisation syndicale dans l'entreprise pour pouvoir se présenter à l'élection, seuil élevé pour acquérir la représentativité dans l'entreprise et au niveau des branches, représentativité nationale interprofessionnelle basée sur le cumul des résultats des Comités d'entreprise (ce qui exclut les millions de salariés des petites entreprises).

Le gouvernement vient d'annoncer qu'il allait transposer telle quelle cette position commune dans une loi qui devrait être votée très rapidement. Ce texte tourne le dos à la nécessité de refonder la démocratie sociale dans notre pays : il ne donne pas le droit aux salarié-es de choisir librement qui les représente au niveau local comme au niveau national, il vise à réserver la représentativité interprofessionnelle nationale à un nombre limité d'organisations.

Tout est fait comme si le patronat, le gouvernement et certaines centrales souhaitaient recomposer le paysage syndical par en haut, selon un schéma qui vise à marginaliser le syndicalisme de luttes et à favoriser un syndicalisme de plus en plus institutionnalisé. Ces manœuvres se déroulent dans un contexte où l'objectif du Medef, repris par le gouvernement, est de favoriser la négociation d'entreprise, au détriment des accords de branches et du Code du travail, pour mieux affaiblir les droits des salariés, les mettre en concurrence les uns avec les autres, et tirer tout le monde vers le bas !

Le gouvernement profite cyniquement de la "position commune" adoptée pour en finir avec les 35 h et vider de son contenu la notion même de durée légale du travail. Il montre ainsi sa volonté de réduire les organisations syndicales au rôle de faire-valoir. Cela n'est pas pour nous étonner.

Toutes ces questions sont au cœur des débats du 4^e congrès



© Rotographie

national de Solidaires qui s'est tenu à St-Jean-de-Monts du 3 au 5 juin dernier.

Face à ses stratégies qui visent à marginaliser notre organisation, le développement et l'implantation de notre Union syndicale doit se poursuivre. En ce sens, les prochaines élections prud'homales restent un enjeu majeur pour notre organisation : il s'agit de faire en sorte, à travers les résultats que nous obtiendrons, de prouver que notre syndicalisme est désormais installé durablement dans le paysage syndical.

Après ce congrès, il nous faut poursuivre la réflexion sur les stratégies et les pratiques syndicales, sur le devenir d'un syndicalisme de proximité et de transformation sociale ; il nous faut proposer des initiatives pour construire des cadres unitaires intersyndicaux interprofessionnels appropriés, au niveau national et local, afin de mener le débat avec tous ceux et celles qui sont intéressés par l'existence et le développement d'un syndicalisme combatif !

Consultez notre site : www.solidaires.org

Retour sur mai 68

Il ne s'agit pas ici de revenir sur tous les aspects de mai 68. Pour essayer d'en faire le tour, d'en comprendre les racines et d'en voir toute la portée, il faudrait évoquer tout un pan de l'histoire de France, les évolutions du capitalisme, la transformation de la société française, des sociétés européennes, la situation internationale, etc. Tel n'est pas ici l'objectif. Il s'agit plus modestement de pointer quelques aspects de mai 68 qui ne sont pas sans relation avec un certain nombre de problèmes actuels du syndicalisme. Quatre points seront abordés.

Le surgissement d'un conflit majeur

Mai 68 apparaît pour beaucoup comme une sorte d'explosion inexplicable, une surprise totale. A priori tout allait bien. La croissance était en moyenne de 6 % par an depuis une décennie, les salaires augmentaient régulièrement à un rythme qui laisse aujourd'hui rêveur et la société de consommation s'installait apparemment tranquillement. Tout apparaissait calme, à tel point qu'un éditorialiste du *Monde* titrait le 15 mars 1968 "La France s'ennuie". Et pourtant elle ne s'ennuyait pas tant que cela à l'époque... Les années précédant 1968 avaient été marquées par toute une série de conflits avant-coureurs. Un événement allait préfigurer mai 68. En février, le gouvernement essaie de remplacer le directeur de la cinémathèque, Henri Langlois. Une très forte mobilisation, notamment des cinéastes, est brutalement réprimée par la police. L'émotion est très forte dans l'opinion et le pouvoir est obligé de céder.

Le nombre de jours de grève augmente année après année atteignant 4,2 millions dans le secteur privé en 1967. Sans même parler de la grande grève des mineurs de 1963, l'année 1967 et le début de 1968 sont marqués par un certain nombre de conflits qui dénotent une situation explosive : Peugeot, Rhodiacta, Saviem, etc. Ce sont des conflits durs qui se traduisent souvent par des affrontements avec la police. Ces conflits trouvent leurs racines dans les bas salaires, grignotés par l'inflation, l'accroissement des inégalités, la tyrannie patronale et les cadences infernales. De plus, les restructurations qu'entraîne la modernisation de l'appareil productif français, accélérée par la suppression des droits de douane prévue par le traité de Rome, se traduisent par un début de chômage (un peu plus de 500 000 chômeurs).

Cette situation joue sur le mouvement syndical. La CFDT, déconfessionnalisée en 1964, est en pointe dans ces conflits et radicalise ses positions. Un accord d'unité d'action entre la CGT et la CFDT est signé en janvier 1966. Il sera un encouragement aux luttes et permettra de fortes journées de mobilisations interprofessionnelles en 1966 et 1967, dans une situation où malgré des difficultés politiques importantes (mise en ballottage de de Gaulle en 1965, semi échec de la droite aux législatives de 1967) le pouvoir gaulliste continue son offensive, notamment avec les ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale. Le mouvement étudiant va servir de détonateur et la grève générale va se répandre comme une traînée de poudre à partir du 14 mai suite à la journée du 13 mai appelée unitairement pour protester contre la répression policière du mouvement étudiant. Cette grève générale est le produit de la cristallisation d'un certain nombre d'éléments épars qui se coagulent brusquement : un mouvement étudiant, au départ minoritaire mais qui rencontre les aspirations de la grande majorité du milieu, à un moment où l'université rentre elle-même dans une nouvelle phase avec le début de la massification ; ce mouvement étudiant rentre en résonance avec la combativité ouvrière - ou plutôt de l'ensemble des salariés car les "cols blancs" sont massivement présents -, notamment des jeunes ; un pouvoir arrogant, autoritaire, symbolisant le blocage culturel et institutionnel du pays, qui par son attitude se donne lui-même pour cible politique, favorisant ainsi cette cristallisation, le mot d'ordre "10 ans ça suffit" symbolisant le rejet politique du gaullisme. Une situation de ce type peut parfaitement se reproduire aujourd'hui, certes pas à l'identique, l'histoire ne repassant jamais les plats, mais par une combinaison imprévisible d'ingrédients. Nous en avons eu un exemple récent lors de la crise du CPE : mobilisation des salariés assez atone au départ, qui est démultipliée par celle de la jeunesse ; mouvement qui s'amplifie considérablement ; entêtement gouvernemental qui aboutit à une crise. Comment celle-ci aurait-elle évolué si elle n'avait pas été dénouée par la capitulation de Chirac ?

Une crise majeure naît souvent, si ce n'est toujours, de cette façon, par

l'agrégation d'éléments épars qui se focalisent à un moment donné, par la rencontre a priori improbable de couches sociales différentes, par la jonction d'affrontements sociaux et de problèmes proprement politiques qui se révèlent au grand jour dans une situation donnée. Mai 68 confirme que l'histoire n'est pas un long fleuve tranquille et que des éruptions peuvent venir briser la routine apparente de la vie sociale. Le problème d'une organisation syndicale est de savoir y répondre.

Le rapport entre organisations syndicales et salariés

En mai 68, la grève générale qui s'étend n'a été appelée par aucune organisation syndicale. En soi, ce n'est pas un problème. Une organisation syndicale n'est pas un état-major manoeuvrant des bataillons en ordre de marche, surtout dans un pays où le syndicalisme est historiquement minoritaire. La question est de savoir quelle analyse est faite de ce mouvement, quelle est la stratégie mise en œuvre et quel rapport les organisations syndicales entretiennent avec un mouvement de cette ampleur.

Mai 68 est la combinaison de deux mouvements distincts : un mouvement étudiant radical, ou tout au moins emmené par ses composantes les plus radicales, qui pose explicitement la question de la transformation de la société dans tous ses aspects ; une grève générale essentiellement revendicative, au moins au départ, qui s'appuie sur un ras-le-bol profond de la condition ouvrière et plus largement salariale.

Mais une grève générale qui dure, qui s'installe, n'est pas une grève revendicative simplement plus importante, plus vaste ou plus longue que d'habitude. Elle a sa propre dynamique qui est indépendante de son point de départ et de son contenu revendicatif d'origine. Elle est un extraordinaire accélérateur de la prise de conscience des salariés, car elle met à jour la faiblesse des classes dominantes, le fait que leur pouvoir repose en grande partie sur l'acceptation passive des dominés. Dès que ceux-ci ne jouent plus le jeu, le roi est nu, la prise de parole extraordinaire qui a eu lieu en mai 68 exprimant ce besoin de sortir de l'oppression quotidienne subie en silence. En paralysant le pays, la grève générale pose, de fait, la question de savoir qui dirige le pays, ce qu'exprimait d'ailleurs le mot d'ordre de "gouvernement populaire".

Dans cette situation, une organisation syndicale doit comprendre cette dynamique, pas la freiner. Elle doit encourager le fait que les salariés s'impliquent dans la grève, se coordonnent et favorisent leur auto-organisation. Elle doit permettre et favoriser la convergence des différents mouvements et le débat politique sur la situation, pas organiser l'isolement des salariés, entreprise par entreprise. Sur tous ces points, au-delà d'orientations différentes entre les organisations syndicales à l'époque, on ne peut que constater que ce qui s'est passé n'était pas à la hauteur des exigences de la situation.

La question du compromis et de la sortie du conflit

A partir du moment où la dynamique de structuration et de construction de la grève générale, qui aurait permis de débattre avec les salariés de son débouché, n'a pas été mise en œuvre, la question d'en sortir le plus rapidement s'est imposée. Les accords de Grenelle - en fait il s'agit d'un protocole non signé - du 27 mai accorde de larges augmentations de salaires, une augmentation des petites retraites, la réduction du ticket modérateur et la légalisation de la section syndicale d'entreprise.

Ce n'est certes pas rien, mais c'est peu pour une grève générale de 10 millions de salariés qui paralyse le pays. Les ordonnances de 67 sur la Sécurité sociale ne sont pas, par exemple, abrogées et plus globalement, il faudra attendre les années suivantes, marquées par une très forte combativité des salariés, pour que se mette en place un Etat social digne de ce nom et même 1981 pour voir satisfaire la vieille revendication de la retraite à 60 ans.

La question est donc de savoir si, d'un point de vue strictement revendicatif, il aurait été possible d'obtenir plus. Le rejet massif des accords de Grenelle par les salariés montre que le compte n'y était pas. La sortie d'un conflit et la nature du compromis à passer est toujours une question délicate, a fortiori, dans une grève générale et surtout en l'absence

d'organisation démocratique de la grève. Le refus des accords de Grenelle crée un mouvement de panique dans les classes dirigeantes et une situation de vide politique de quelques jours. La nature ayant horreur du vide, il fut comblé par la grande manifestation gaulliste sur les Champs-Élysées qui permit au pouvoir de reprendre la main avec l'annonce d'élections législatives.

Etait-il possible d'éviter cette situation ? Il est impossible de refaire l'histoire. Cependant, on ne peut que constater que suite au refus des accords de Grenelle, les salariés furent renvoyés à des négociations locales ou sectorielles, isolés les uns des autres. La reprise du travail se fit lentement entreprise par entreprise dans un climat de grande frustration dont le film "La reprise du travail aux usines Wonder" donne un exemple significatif.

Le rapport au politique

La question du débouché de la grève générale renvoie, au-delà même des rapports de force, à celle de la transformation de la société et donc du rapport au politique.

Le mot d'ordre "gouvernement populaire" était apparu assez rapidement dans les manifestations en résonance avec le "10 ans ça suffit". Cette question n'a pas dépassé le stade du mot d'ordre. Le mouvement n'a pas réussi à sortir d'une contradiction fatale. Soit ce gouvernement populaire était imposé par la grève générale, et il fallait passer à un stade supérieur de l'affrontement avec le pouvoir, avec évidemment les risques que cela impliquait (voir l'épisode de Baden-Baden où de Gaulle est allé rencontrer Massu qui commandait les forces françaises en Allemagne). Un tel choix ne pouvait être fait qu'après avoir été débattu réellement par les salariés et que si la grève générale se structurait afin que les salariés et plus largement les citoyens s'y impliquent et y prennent toute leur place. Une dynamique aurait peut-être été ainsi créée qui aurait permis une autre issue.

Soit, au nom de la "légalité républicaine", on passait par un processus électoral classique, mais cela signifiait la fin de la grève générale et la normalisation de la situation. C'est le choix qui a été fait en bout de course par les organisations syndicales et les partis de gauche avec la conséquence que l'on sait, une victoire écrasante de la droite aux élections législatives de juin.

Mai 68 illustre bien ce que la Charte d'Amiens appelle "la double besogne" du syndicalisme. La défense des intérêts immédiats des salariés doit s'insérer dans une perspective plus vaste, celle de la transformation sociale, les voies et les moyens de cette dernière ne pouvant être fixés en préalable. La question de la stratégie d'une organisation syndicale, de sa capacité à comprendre les enjeux d'une situation et à donner des perspectives au mouvement social est au cœur de cette problématique. Ce n'est pas simplement un débat théorique. Il s'est posé récemment lors du mouvement des retraites en 2003, au moment où face au blocage gouvernemental et à la dynamique de la mobilisation, la question de la grève générale fut posée par les salariés.

Conclusion

68 ne fut pas simplement le "mai français", mais fut un moment international qui commença avant mai et se termina quelques années après. Ce fut un moment où la légitimité de toutes formes de domination furent questionnées et remises en cause. Dans celles-ci, figurait la domination soviétique en Europe de l'Est. Il faut rendre un hommage particulier à tous ceux qui, à l'époque, se sont levés pour qu'existe un socialisme démocratique, en particulier aux artisans du printemps de Prague écrasé par l'intervention soviétique. L'impossibilité de briser le carcan du stalinisme a pesé lourd dans la suite de l'histoire. Leur échec a été aussi le nôtre.

Sarkozy veut en finir avec mai 68 et Cohn-Bendit veut "Forger 68". Pour notre part, nous voulons nous en souvenir comme d'un moment où l'espoir d'une autre vie, d'une autre société, d'un autre monde, a gagné des millions et des millions de gens qui ont pensé qu'ils pouvaient devenir acteurs de leur vie. En ce sens mai 68 est toujours vivant car nous sommes porteurs de cet espoir.

[Vous pouvez retrouver cet article parmi d'autres également consacrés à Mai 68 (rédigés par des militant-e-s de notre Union syndicale) à l'adresse suivante : <http://www.solidaires.org/article19493.html>]

Pour nous contacter

Consultez notre site : www.solidaires.org

ALTER (pilotes) : 01 45 60 08 09

FAE (Ministère de l'environnement) : 06 85 20 64 69

SNABF Solidaires (Banque de France) : 01 42 92 40 25

SNJ (journalistes) : 01 42 36 84 23

SNUCCRF (concurrence, consommation, répression des fraudes) : 01 43 56 13 30

SNUI (impôts) : 01 44 64 64 44

SNUFEN (Office national des forêts) : 01.40.19.59.69

Solidaires Douanes : 01 55 25 28 85

Solidaires Justice : 02 51 89 35 87

Solidaires Industrie : 01 58 39 30 16/06 87 67 78 61

Spasmet-Solidaires (météo) : 05 61 07 96 87

STCPOA (travailleurs de la Confédération paysanne et de ses Organisations Associées) : 06 08 60 01 18

4 SUD Aérien : 01 41 75 20 85

SUD Anpe : 01 42 38 32 88

SUD Autoroutes : 03 80 77 67 18

SUD Aviation civile : 06 83 31 88 00

SUD Banques : 06 87 75 67 44

SUD Caisses d'Épargne : 01 42 33 41 62

SUD Cdc (Caisse des dépôts et consignations) : 01 58 50 30 44

SUD Centrale Minefi : 02 31 45 74 99

SUD Chimie Pharmacie : 02 35 87 39 25

SUD Collectivités territoriales : 05 34 44 50 35

SUD Crédit Agricole : 06 10 89 72 88

SUD Culture Solidaires : 01 40 15 82 68

SUD Education : 01 42 43 90 09

SUD Energie : 01 47 65 30 97

SUD Etudiant : 01 44 62 12 06

SUD FNAC : 01 49 54 30 00 - poste 3430

SUD FPA Solidaires : 06 75 79 65 58

SUD Groupe GFI : 06 75 24 70 09

SUD INSEE : 05 61 36 61 36

SUD Michelin : 04 73 31 22 89

SUD Protection Sociale : 01 44 92 82 03

SUD Ptt : 01 44 62 12 00

SUD Rail : 01 42 43 35 75

SUD Recherche EPST : 06 82 04 74 38

SUD Rural (Ministère de l'Agriculture) : 05 61 02 15 31

SUD Santé-sociaux : 01 40 33 85 00

SUD Sonacotra : 06 15 61 10 48

SUD Travail/Affaires sociales

(Ministère du Travail) : 01 44 79 31 65

SUD Trésor : 01 43 56 31 41

SUD Vpc (vente par correspondance) : 03 20 69 67 84

SUI (ministère de l'Industrie) : 02 48 24 01 79

SUPPER : 01 34 59 77 73

Expressions solidaires
Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 Boulevard
de la Villette - 75019 Paris
Tel : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé
N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)